

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour de novembre deux mille vingt-trois (6 novembre 2023) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nancy Larocque, directrice des finances et greffière trésorière adjointe, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de la mairesse

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Nomination du maire suppléant

7. Nomination des représentants du conseil municipal – Comité consultatif d'urbanisme

8. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation des prévisions budgétaires 2024

9. Dépôt de la liste des taxes impayées

10. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour l'entretien des espaces paysagers de la municipalité (saisons 2024, 2025 et 2026)

11. Mesures d'urgence – Démission du coordonnateur – Monsieur Daniel Isabelle

12. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé de classe 1 (opérateur) – Statut temps plein – Monsieur André Masson

13. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé de classe 1 (opérateur) – Statut occasionnel – Monsieur Jean Leclerc

14. Embauche d'un journalier de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet – Monsieur Achraf Yatribi

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

15. *Embauche d'un journalier de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet – Monsieur Robert Boisvert*
16. *Demande de dérogation mineure à l'égard du lot 2 546 400 du cadastre du Québec*
17. *Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de financement annuelle*
18. *Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Soirée reconnaissance*
19. *Motion de félicitations – Comité culturel – Soirée « ciné-piano » au préau de Saint-Thomas-de-Caxton*
20. *Motion de félicitations – Comité culturel – Soirée « cinéma extérieur d'Halloween » au parc des Grès*
21. *Motion de félicitations – Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) de Saint-Thomas-de-Caxton – 50^e anniversaire de l'organisme*
22. *Motion de félicitations – Entreprise Phytoclone – « Bon coup du mois de septembre » des mairesses et maires de la MRC de Maskinongé – Pratiques innovantes et gestion exemplaire des ressources humaines*
23. *Motion de félicitations – Madame Andrée P. Bournival – Lauréate du Mérite diocésain*
24. *Affaires diverses*
- Période de questions*
25. *Clôture de la séance*

2023-11-247

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance du conseil municipal du 6 novembre 2023.

En premier lieu, la mairesse traite du fait qu'en ce mois de novembre, la municipalité est en préparation du budget pour l'année 2024. Elle souligne qu'il y a quelques augmentations de coûts du côté des services d'Énercycle et de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, mais que la situation est moins problématique que l'an dernier. Pour ce qui est d'Énercycle, sur un budget général de 60 millions de dollars, il y aura une augmentation. Elle en profite pour faire un rappel aux citoyens que la collecte des bacs bruns, bleus et noirs sera effectuée aux deux semaines à partir du 9 novembre. Pour ce qui est de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, il y a une augmentation de 9 % de la quote-part de la municipalité.

En deuxième lieu, la mairesse traite des travaux en cours sur le territoire. Pour ce qui est de la construction du puits n° 7, la municipalité a reçu les plans et devis de l'ingénieur électrique. Toutefois, avant de procéder à l'appel d'offres pour le raccordement, la municipalité doit obtenir l'autorisation du ministère de l'Environnement.

Pour ce qui est des travaux de remplacement des conduites sur la rue Principale, il ne reste que la préparation de la chaussée avant d'y apposer l'asphalte. Si Dame Nature est clémente, les travaux devraient se terminer d'ici une semaine.

Par ailleurs, la mairesse annonce que, ce soir, la municipalité procédera à l'embauche de deux nouveaux employés journaliers de classe 2. Elle souhaite la bienvenue à messieurs Robert Boisvert et Achraf Yatribi au sein de l'équipe des travaux publics. Aussi, messieurs André Masson et Jean Leclerc sont promus au poste d'opérateur/chauffeur.

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

Ensuite, la mairesse mentionne que, le 21 novembre prochain, aura lieu la collecte de sang à la salle communautaire sous sa présidence d'honneur. Elle invite les citoyens à prendre un rendez-vous au 1 800-343-7264 ou directement sur le site de Héma-Québec.

Pour continuer, la mairesse annonce que, le mois passé, la municipalité a reçu la démission du directeur de la sécurité civile, monsieur Daniel Isabelle. Elle remercie monsieur Isabelle pour ses nombreuses années de service auprès de la municipalité. Daniel a été pompier de 1994 à 2002, directeur incendie de 2002 à 2021 et coordonnateur des mesures d'urgence de 2013 jusqu'à maintenant. Elle a eu la chance de travailler avec lui l'an dernier lors de la coupure de courant qui a duré plusieurs jours. Son professionnalisme, sa passion et ses compétences ont facilité grandement le travail. Elle lui souhaite bonne continuité dans ses nouvelles fonctions.

Aussi, elle mentionne que, le 26 octobre dernier, elle a assisté avec ses collègues du Comité consultatif en environnement à la Journée C⁰² neutre où la mise en place du comité a été exposée, ainsi que le sondage qu'elle invite les citoyens à remplir. Il se trouve sur le site internet de la municipalité, Carecity, Facebook et il y a quelques copies au format papier offertes à l'hôtel de ville.

La mairesse poursuit en félicitant les lauréats de la Soirée hommage aux lauréats 2023 Maison fleurie et J'ai un beau potager. Elle remercie le comité organisateur, sous la responsabilité de madame Lucille Tessier, pour le travail accompli durant l'année 2023.

Ensuite, elle adresse ses félicitations à la FADOQ du secteur Saint-Thomas-de-Caxton pour la célébration de leurs 50 ans qui s'est déroulée le samedi 14 octobre dernier.

Elle remercie aussi les membres du Comité de l'église pour le concert qui a eu lieu le 22 octobre. C'était un très bel après-midi musical.

Elle félicite également la coordonnatrice, madame Andrée P. Bournival, qui a reçu le Mérite diocésain lors du lancement diocésain qui a eu lieu le 4 octobre au Centre l'Alliance. Félicitations pour votre implication.

Pour continuer, la mairesse souligne le bon coup du mois de septembre 2023 des mairesses et maires de la MRC de Maskinongé remis à l'entreprise Phytoclone de Saint-Étienne-des-Grès pour ses pratiques d'affaires innovantes et sa gestion exemplaire des ressources humaines. Avec sa technologie in vitro, elle est une leader au Canada. L'entreprise produit, dans un milieu stérile et avec sa technique de micro-propagation, des milliers de plants de végétaux destinés à l'industrie fruitière et ornementale. Cette entreprise stéphanoise a commencé ses activités en 1991 et s'est installée à Saint-Étienne-des-Grès en 1994. Elle est encore aujourd'hui la propriété des fondateurs et agronomes, monsieur Frédérick Laforge et madame Sylvie Deslauriers. C'est cette dernière qui assure la gestion quotidienne des opérations.

Pour terminer, elle remercie les membres du Comité culturel qui ont réalisé les deux activités de cinéma en plein air, soit une dans le secteur St-Thomas et l'autre au parc des Grès.

Nancy Mignault,
Mairesse

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2023 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2023-11-248

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2023 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

La directrice des finances et greffière trésorière adjointe dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 du *Code municipal*.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2023-11-249

Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 septembre 2023*, totalisant 6 591,88 \$.
- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 octobre 2023*, totalisant 782 984,96 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 octobre 2023*, au montant de 324 270,05 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

6. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT que l'article 116 du *Code municipal* prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel, en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité, afin de prévoir au cas où une absence de la mairesse survient;

2023-11-250

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

Paul Langevin à titre de maire suppléant pour une période de huit (8) mois, soit du 6 novembre 2023 au 8 juillet 2024. Il est de plus autorisé à remplacer la mairesse à la MRC de Maskinongé si cette dernière ne peut être présente. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires, pour et au nom de la municipalité, en l'absence de la mairesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Nomination des représentants du conseil municipal – Comité consultatif d'urbanisme

2023-11-251

Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme les conseillers messieurs Marc Bastien et Guy St-Arnauld à titre de représentants du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation des prévisions budgétaires 2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et 603 du *Code municipal*, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chacune des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a adopté ses prévisions budgétaires 2024 modifiées, par la résolution 149-10-23;

CONSIDÉRANT la présentation d'un budget équilibré 2024 de **1 425 127 \$** (revenus, dépenses et affectations), ayant une quote-part globale de **1 405 352 \$**;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit, pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une quote-part de 394 383 \$ (28,06 %), répartie en deux (2) paiements, soit le 1^{er} février 2024, d'un montant 197 191,50 \$, et le 1^{er} juillet 2024, d'un montant de 197 191,50 \$;

2023-11-252

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2024 de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé telles que présentées et accepte de lui verser la contribution demandée de 394 383 \$ (28,06 %).

Il est de plus résolu qu'un premier paiement de 197 191,50 \$, représentant la moitié de la quote-part, soit effectué le 1^{er} février 2024, et que l'autre moitié soit versée le 1^{er} juillet 2024.

La mairesse demande le vote.

Résultat du vote : trois (3) conseillers votent pour et trois (3) conseillers votent contre les prévisions budgétaires 2024.

La mairesse exerce donc son droit de vote : en faveur.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

9. Dépôt de la liste des taxes impayées

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la greffière trésorière doit préparer, au cours du mois de novembre, un rapport mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2023-11-253

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'état déposé par la directrice des finances et greffière trésorière adjointe et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et donnant jusqu'au 24 novembre 2023 pour acquitter toute somme due. À défaut de respecter ce délai, les comptes accusant un retard seront transmis à la firme d'avocats Tremblay, Bois pour recouvrement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour l'entretien des espaces paysagers de la municipalité (saisons 2024, 2025 et 2026)

2023-11-254

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des espaces paysagers de la municipalité, saisons 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Mesures d'urgence – Démission du coordonnateur – Monsieur Daniel Isabelle

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-125 par laquelle la municipalité nommait M. Daniel Isabelle à titre de coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Daniel Isabelle, datée du 16 octobre 2023, dans laquelle il annonce mettre fin à son contrat à titre de coordonnateur des mesures d'urgence à compter du 16 janvier 2024, ou dès la nomination d'un nouveau coordonnateur des mesures d'urgence;

2023-11-255

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de M. Daniel Isabelle à titre de coordonnateur des mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à compter du 16 janvier 2024 ou dès la nomination d'un nouveau coordonnateur des mesures d'urgence. Le conseil remercie M. Isabelle pour ses loyaux services au sein du Comité de sécurité civile durant plus de 11 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé de classe 1 (opérateur) – Statut temps plein – Monsieur André Masson

CONSIDÉRANT qu'il y a eu du mouvement de personnel dernièrement et qu'il y a lieu d'ouvrir un poste d'ouvrier spécialisé de classe 1 (opérateur) à statut temps plein;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de ce poste à l'interne a été fait, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT que M. André Masson a signé l'avis d'affichage;

2023-11-256

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste d'ouvrier spécialisé de classe 1 (opérateur) à statut temps plein à M. André Masson. Conformément aux dispositions de la convention collective, M. André Masson est promu au poste d'ouvrier spécialisé de classe 2 (chauffeur-opérateur) à temps plein. Le salaire sera celui prévu à la convention collective en vigueur pour ce poste et selon l'application de l'annexe A quant aux mouvements de personnel lors de promotion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé de classe 1 (opérateur) – Statut occasionnel – Monsieur Jean Leclerc

CONSIDÉRANT qu'il y a eu du mouvement de personnel dernièrement et qu'il y a lieu d'ouvrir un poste d'ouvrier spécialisé de classe 1 (opérateur) à statut occasionnel;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de ce poste à l'interne a été fait, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que M. Jean Leclerc a signé l'avis d'affichage;

2023-11-257

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste d'ouvrier spécialisé de classe 1 (opérateur) à statut occasionnel à M. Jean Leclerc. Conformément aux dispositions de la convention collective, M. Jean Leclerc est promu au poste d'ouvrier spécialisé de classe 2 (chauffeur-opérateur), de statut occasionnel. Le salaire sera celui prévu à la convention collective en vigueur pour ce poste et selon l'application de l'annexe A quant aux mouvements de personnel lors de promotion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Embauche d'un journalier de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet – Monsieur Achraf Yatribi

CONSIDÉRANT la résolution 2023-08-191 qui autorisait la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir un poste de journalier de classe 2 saisonnier à temps complet;

CONSIDÉRANT que la candidature de monsieur Achraf Yatribi a été retenue et que ce dernier désire occuper le poste;

2023-11-258

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur Achraf Yatribi au poste de journalier de classe 2, statut saisonnier à temps complet, à compter du 7 novembre 2023. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Embauche d'un journalier de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet – Monsieur Robert Boisvert

CONSIDÉRANT la résolution 2023-08-191 qui autorisait la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir un poste de journalier de classe 2 saisonnier à temps complet;

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT que la candidature de monsieur Robert Boisvert a été retenue et que ce dernier désire occuper le poste;

2023-11-259

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur Robert Boisvert au poste de journalier de classe 2, statut saisonnier à temps complet, à compter du 7 novembre 2023. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande de dérogation mineure à l'égard du lot 2 546 400 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la création de deux lots à partir du lot 2 546 400 du cadastre du Québec, situé dans la zone 103, dont un de ces deux lots aurait une profondeur de 22 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 21 du *Règlement de lotissement* 406-2018 qui exige une profondeur minimale de 30 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est conforme au plan d'urbanisme dans cette zone du fait que la demande aura pour effet d'ajouter un lot constructible sur une rue desservie par le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder la dérogation demandée causerait un préjudice sérieux au demandeur, puisque cela l'empêcherait de vendre le lot projeté à un éventuel acquéreur;

CONSIDÉRANT que la dérogation n'aurait pas d'impact pouvant porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété, puisqu'aucune construction ne fait l'objet de la présente demande;

CONSIDÉRANT que les travaux faisant l'objet de la présente demande ne sont pas en cours;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2023-11-260

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 546 400 du cadastre du Québec, situé dans la zone 103, à l'effet d'autoriser la création de deux lots à partir dudit lot, dont un de ces deux lots aura une profondeur de 22 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de financement annuelle

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Jean Pellerin, président du conseil d'administration, et M. Gaël Chantrel, directeur général, tous deux de l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, dans laquelle ils demandent à la municipalité une aide financière de 240 \$, afin de permettre de continuer à soutenir les Stéphanoises et Stéphanois qui sont dans le besoin en matière d'aide alimentaire;

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

- 2023-11-261** **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'un montant de 240 \$ à l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, afin de permettre de continuer à soutenir les Stéphanoises et Stéphanois qui sont dans le besoin en matière d'aide alimentaire.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
- 18. Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Soirée reconnaissance**
- 2023-11-262** Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité d'embellissement pour la soirée reconnaissance tenue le 13 octobre dernier, ainsi que tous les propriétaires qui y ont été honorés.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
- 19. Motion de félicitations – Comité culturel – Soirée « ciné-piano » au préau de Saint-Thomas-de-Caxton**
- 2023-11-263** Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel pour leur implication dans la tenue de l'événement « ciné-piano » le 21 octobre dernier au préau de Saint-Thomas-de-Caxton.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
- 20. Motion de félicitations – Comité culturel – Soirée « cinéma extérieur d'Halloween » au parc des Grès**
- 2023-11-264** Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité culturel pour leur implication dans l'organisation de la soirée « cinéma extérieur d'Halloween » tenue le 28 octobre dernier au parc des Grès.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
- 21. Motion de félicitations – Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) de Saint-Thomas-de-Caxton – 50^e anniversaire de l'organisme**
- 2023-11-265** Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres de la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) de Saint-Thomas-de-Caxton qui fêtaient, le 14 octobre dernier, le 50^e anniversaire de l'organisme.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT
- 22. Motion de félicitations – Entreprise Phytoclone – « Bon coup du mois de septembre » des mairesses et maires de la MRC de Maskinongé – Pratiques innovantes et gestion exemplaire des ressources humaines**
- 2023-11-266** Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Mme Sylvie Deslauriers, propriétaire de l'entreprise Phytoclone, ainsi que ses gestionnaires, dont l'entreprise a été nommée « Bon coup du mois de septembre » par les mairesses et maires de la MRC de

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

Maskinongé pour ses pratiques innovantes et sa gestion exemplaire des ressources humaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Motion de félicitations – Madame Andrée P. Bournival – Lauréate du Mérite diocésain

2023-11-267

Il est résolu à l’unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Mme Andrée P. Bournival, lauréate du Mérite diocésain le 4 octobre dernier et sélectionnée par Mgr Martin Laliberté, évêque de Trois-Rivières, en raison de ses nombreux engagements, talents et qualités qu’elle met au service de la vie de sa communauté chrétienne de Saint-Étienne-des-Grès, ainsi que pour sa persévérance au sein de ses implications.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s’il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h;
Fin : 20 h 09.

25. Clôture de la séance

2023-11-268

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que la séance soit levée à 20 h 09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nancy Larocque
Directrice des finances et
greffière trésorière adjointe

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.